Annexé à un acte reçu
par le notaire soussigné
le : 31/10/2014

Etat des risques naturels, miniers et technologiques

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
n° du mis à jour le

Informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse
Lieudit "Le Clos Thourouvat"
code postal ou code insee 27140
commune GISORS

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **prescrit** [1] oui ☐ non ☒
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **appliqué par anticipation** [1] oui ☐ non ☒
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **approuvé** [1] oui ☒ non ☐

[1] si **OUI**, Les risques naturels pris en compte sont liés à :
inondation ☒ **crue torrentielle** ☐ **mouvement de terrain** ☒ **avalanches** ☐
sécheresse ☐ **cyclone** ☐ **remontée de nappe** ☐ **feux de forêt** ☐
séisme ☐ **volcan** ☐ **autres**
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels [2] oui ☐ non ☒
[2] si **oui**, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés oui ☐ non ☐

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]
en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **prescrit** [3] oui ☐ non ☒
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **appliqué par anticipation** [3] oui ☐ non ☒
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **approuvé** [3] oui ☐ non ☒

[3] si **OUI**, Les risques miniers pris en compte sont liés à :
mouvements de terrain ☐ **autres**
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPR miniers [4] oui ☐ non ☐
[4] si **oui**, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés oui ☐ non ☐

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]
L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques **prescrit** et non encore approuvé [5] oui ☐ non ☒
[5] si **oui**, les risques technologiques pris en compte **dans l'arrêté de prescription** sont liés à
effet toxique ☐ **effet thermique** ☐ **effet de surpression** ☐

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques **approuvé** oui ☐ non ☐
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPR technologiques [6] oui ☐ non ☒
[6] si **oui**, les travaux prescrits par le règlement du PPR technologiques ont été réalisés oui ☐ non ☐

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité
en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement
L'immeuble est situé dans une commune de sismicité
Zone 5 ☐ forte — zone 4 ☐ moyenne — Zone 3 ☐ modérée — zone 2 ☐ faible — zone 1 ☒ très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique
en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement
> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui ☒ non ☐

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur
Mr CAVE Michel
Mme CAVE née DARRAS Colette

rayer la mention inutile
Nom
Prénom

9. Acquéreur - Locataire
SOCIETE « ALTITUDE LOTISSEMENT »

10. Lieu / Date à Gisors le 31 octobre 2014

Attention !
S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement
En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Qui doit, quand et comment remplir
l'état des risques naturels, miniers et technologiques ?

Quelles sont les personnes concernées ?

• Au terme des articles L. 125-5 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement, les acquereurs ou locataires de bien immobilier, de toute nature, doivent être informés par le vendeur ou le bailleur, qu'il s'agisse ou non d'un professionnel de l'immobilier, de l'existence des risques auxquels ce bien est exposé.

Un état des risques, fondé sur les informations transmises par le Préfet de département au maire de la commune ou est situé le bien, doit être en annexe de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente de ce bien immobilier qu'il soit bâti ou non bâti.

Quand ?

• L'état des risques est obligatoire lors de toute transaction immobilière en annexe de tout type de contrat de location écrit, de réservation d'un bien en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente d'un bien immobilier bâti ou non bâti.

Quel est le champ d'application de cette obligation ?

• Cette obligation d'information s'applique dans chacune des communes dont la liste est arrêtée par le Préfet du département, pour les biens immobiliers bâtis ou non bâtis situés :

1. dans le périmètre d'exposition aux risques délimité par un plan de prévention des risques technologiques ayant fait l'objet d'une approbation par le Préfet ;
2. dans une zone exposée aux risques délimitée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou des risques miniers résiduels approuvé par le Préfet ou dont certaines dispositions ont été rendues immédiatement opposables en application de l'article L. 562-2 du Code de l'environnement ;
3. dans le périmètre mis à l'étude dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques, d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou de risques miniers résiduels prescrit par le Préfet ;
4. dans une des zones de sismicité 2, 3, 4 ou 5 mentionnées par les articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement.

NB : Le terme bien immobilier s'applique à toute construction individuelle ou collective, à tout terrain, parcelle ou ensemble des parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire ou à une même indivision.

Où consulter les documents de référence ?

• Pour chaque commune concernée, le préfet du département arrête :
- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

• L'arrêté préfectoral comporte en annexe, pour chaque commune concernée :
1. la note de présentation du ou des plans de prévention ;
2. un ou plusieurs extraits des documents graphiques permettant de délimiter les zones de la commune exposées aux risques pris en compte, de préciser leur nature et, dans la mesure du possible, leur intensité dans chacune des zones ou périmètres délimités ;
3. le règlement du ou des plans de prévention des risques définissant notamment les prescriptions et obligations ;
4. une fiche ou un état des risques naturels, miniers ou technologiques mentionnant la zone de sismicité : 2, 3, 4 ou 5 définie par décret.

• Le préfet adresse copie de l'arrêté au maire de chaque commune intéressée et à la chambre départementale des notaires.

• L'arrêté est affiché en mairie de ces communes et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

• Un avis de publication de l'arrêté est inséré dans un journal diffusé dans le département.

• Les arrêtés sont mis à jour :
- lors de la prescription d'un nouveau plan de prévention des risques (n,m ou t) ;
- lors de l'entrée en vigueur d'un arrêté préfectoral rendant immédiatement opposables certaines dispositions d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou miniers résiduels, ou approuvant un plan de prévention des risques ou approuvant la révision d'un de ces plans ;
- lorsque des informations nouvelles portées à la connaissance du préfet permettent de modifier l'appréciation de la sismicité locale, de la nature ou de l'intensité des risques auxquels se trouve exposée tout ou partie d'une commune faisant l'objet d'un de ces plans.

• Les documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés en mairie des communes concernées ainsi qu'à la préfecture et dans les sous-préfectures du département où est situé le bien mis en vente ou en location. Certains peuvent être directement consultables sur internet à partir du site de la préfecture de département.

Qui établit l'état des risques ?

• L'état des risques est établi directement par le vendeur ou le bailleur, le cas échéant avec l'aide d'un professionnel qui intervient dans la vente ou la location du bien.

• Il doit être établi moins de six mois avant la date de conclusion de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente du bien immobilier auquel il est annexé.

• Il est valable pour la totalité de la durée du contrat et de son éventuelle reconduction. En cas de co-location, il est fourni à chaque signataire lors de sa première entrée dans les lieux. Le cas échéant, il est actualisé en cas d'une entrée différée d'un des co-locataires.

Quelles informations doivent figurer ?

• L'état des risques mentionne la sismicité et les risques naturels, miniers ou technologiques pris en compte dans le ou les plans de prévention prescrits, appliqués par anticipation ou approuvés.

• Il mentionne aussi la réalisation des travaux prescrits vis-à-vis de l'immeuble par le règlement du plan de prévention des risques approuvé.

• Il est accompagné des extraits des documents graphiques de référence permettant de localiser le bien au regard de ces risques.

Comment remplir l'état des risques ?

• Il faut d'une part reporter au bien, les informations contenues dans l'arrêté préfectoral et dans les documents de référence : situation au regard du ou des plans de prévention, nature des risques encourus et sismicité locale et d'autre part le compléter des informations propres à l'immeuble : sinistres indemnisés et travaux prescrits réalisés dans la limite de 10% de la valeur vénale ou estimée du bien à la date d'approbation du PPR.

La conservation de l'état des risques

• Le vendeur ou le bailleur doit conserver une copie de l'état des risques daté et visé par l'acquéreur ou le locataire, pour être en mesure de prouver qu'il a bien été remis lors de la signature du contrat de vente ou du bail dont il est une composante.

prévention des risques naturels, miniers ou technologiques...pour en savoir plus, consultez www.prim.net

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - Arche Nord 92055 La Défense cedex
http://www.developpement-durable.gouv.fr

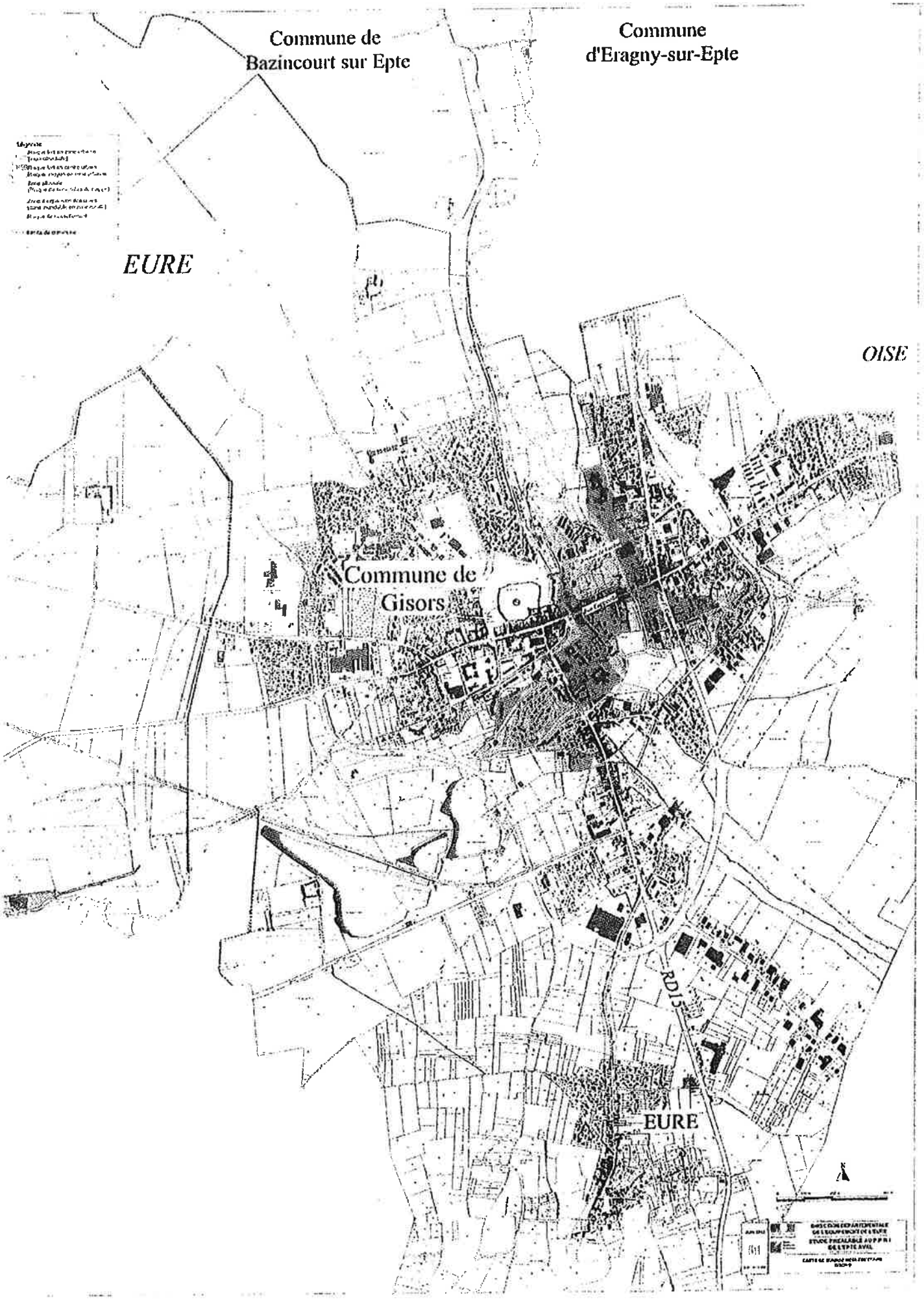
Commune de
Bazincourt sur Epte
Commune
d'Eragny-sur-Epte
EURE
OISE
Commune de
Gisors
RD15
EURE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'Eure

Commune de Gisors

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° **D5B1-06 0084** du **09/02/2006**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui **X** non

Approuvé date **15 mars 2005** aléa **Inondation**

Les documents de référence sont :

PPRI Vallée de l'Epte-aval (disponible en mairie) Consultable sur Internet **X**

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui ____ non **X**

date ____ effet ____

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia ___ zone Ib zone II zone III non **X**

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Copie du zonage réglementaire du PPRI (1 A3)

NB : le règlement du PPRI est consultable en mairie.

Date d'élaboration de la présente fiche **07/02/2006**

CABINET DU PREFET
Direction de la Sécurité
Bureau de la Réglementation et de l'Information préventive
Section de la Prévention des Risques

ARRETE PREFECTORAL n° D5B1-06 0084
RELATIF A L'ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS DE BIENS IMMOBILIERS SITUES SUR LA COMMUNE de **GISORS**

LE PREFET DE L'EURE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27,
Vu la loi 2003-699 du 30 juillet 2003, notamment l'article 77 relative la prévention des risques technologiques et naturels,
Vu la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements,
Vu le décret 2005-134 du 15 février 2005 sur l'information aux acquéreurs et aux loueurs,
Vu l'arrêté interministériel de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain,
Vu l'arrêté préfectoral n° D3B1-05 149 du 20 octobre 2005 portant délégation de signature à M.Benoît KAPLAN, Administrateur Civil, Sous-Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de l'Eure,
Vu l'arrêté préfectoral n° D5B1-06 0036 du 9 février 2006 relatif à la liste des communes dans lesquelles s'applique l'article L 125-5 du code de l'environnement,

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

ARRETE

Article I : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de **GISORS** sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :
- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées / réglementées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie, préfecture, et sous-préfecture.
Le dossier d'informations est accessible sur le site Internet de la préfecture.

Article 2 : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du Code de l'environnement.

Article 3 : Le présent arrêté et le dossier d'informations sont adressés à la chambre départementale des notaires. Il sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Madame la secrétaire générale de la préfecture, Messieurs le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Evreux, le 09 février 2006

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Benoît KAPLAN

brgm

Remontées de nappes

Crues, inondations, ruissellements, débordements, remontées de nappes, ...

Autoriser les Popup pour accéder aux fiches

Page précédente

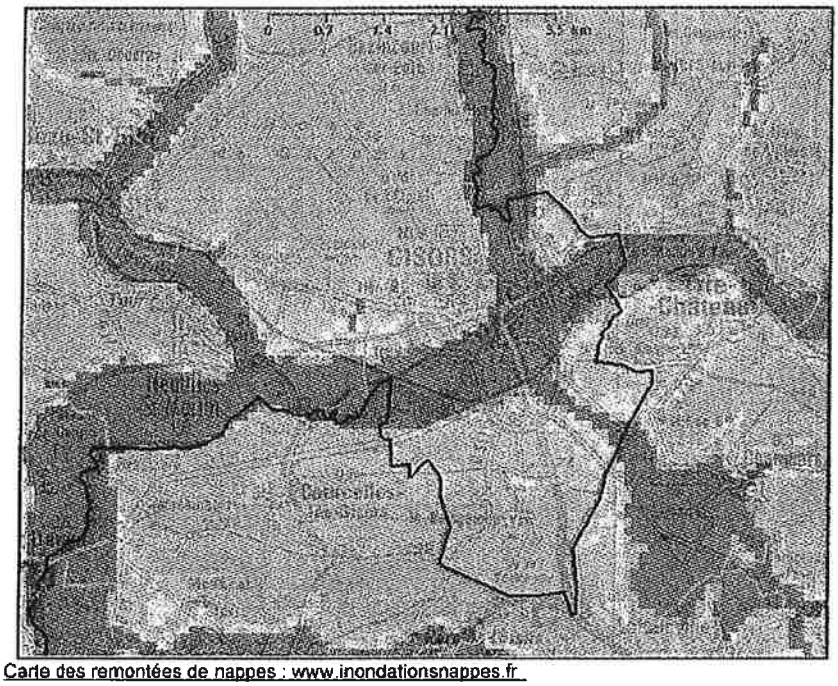

Couches et légendes de la carte

- Préfectures et sous-préfectures
- Limites de départements
- Limites de communes
- Drainage 2011
- Inondations : socle
- Inondations : sédiments 2011
- Carte IGN
- Carte géologique BRGM
- Ombrage topographique (MNT)

Légende socle

- Nappe sub-affleurante
- Sensibilité très forte
- Sensibilité forte
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible
- Non réalisé

Légende sédiment

- Sensibilité très faible à inexistante
- Sensibilité très Faible
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte
- Sensibilité très élevée, nappe affleurante
- Non réalisé

Carte des remontées de nappes : www.inondationsnappes.fr

brgm

Mouvements de terrain

Glissement, chute, éboulement, effondrement, coulée, érosion

Autoriser les Popup pour accéder aux fiches

Page précédente

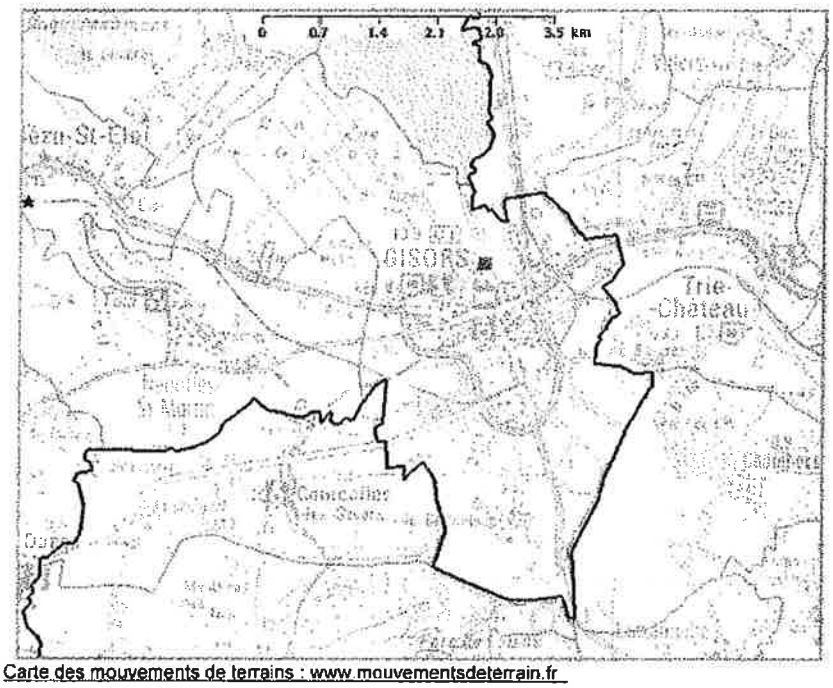

Couches et légendes de la carte

- Préfectures et sous-préfectures
- Mouvements de terrain
- Limites de départements
- Limites de communes
- Communes avec mouvements non cartographiables
- Orthophotographies
- Carte IGN
- Carte géologique BRGM
- Ombrage topographique (MNT)

Légende des mouvements de terrains

- Glissement
- Ecoulement
- Coulée
- Effondrement
- Erosion de berges
- Communes avec mouvements non localisés

Carte des mouvements de terrains : www.mouvementsdeterrain.fr

Ministère du Développement Durable

Préfecture de : **EURE**

Déclaration
de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article **L 125-5 du Code l'environnement**

Adresse de l'immeuble

lieudit "Le Clos Thourouval"

Commune

GISORS

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 06/06/1994	Oui	Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 06/02/1995	Oui	Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 12/03/1998	Oui	Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	Oui	Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 19/12/2000	Oui	Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 29/08/2001	Oui	Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 02/04/2003	Oui	Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 05/12/2008	Oui	Non

Etabli le : 31/10/2014

Mr Mme CAVE

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

SOCIETE "ALTITUDE LOTISSEMENT"

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**

Annexé à un acte reçu
par le notaire soussigné
le : 31/10/2014

brgm

Argiles

Aléa retrait-gonflement des argiles

Autoriser les Popup pour accéder aux fiches

Page précédente

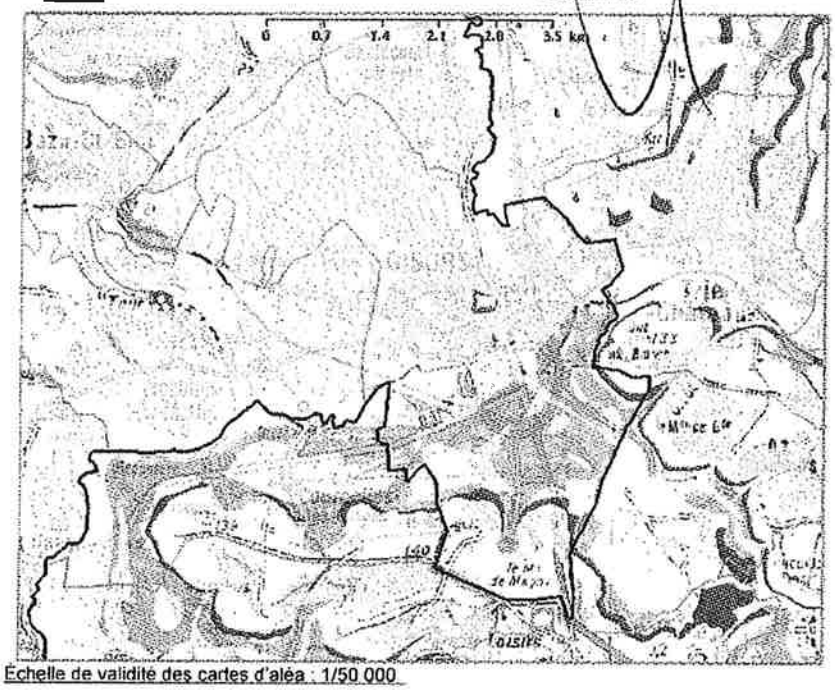

Couches et légendes de la carte

- Préfectures et sous-préfectures
- Limites de départements
- Limites de communes (*)
- Argiles non renseignés
- 1 Argiles
- Orthophotographies (*)
- Carte IGN
- Carte géologique BRGM (*)
- Ombrage topographique (MNT)

* *Couche ayant un seuil de visibilité*

Légende des argiles

- Argiles
  - Aléa fort
  - Aléa moyen
  - Aléa faible
  - Aléa à priori nul

Échelle de validité des cartes d'aléa : 1/50 000

Elle C.
C.J.

Annexé à un acte reçu
par le notaire soussigné
le : 31/10/2014 Basias

brgm

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Tableau de résultat

Aide pour l'export | Exporter la liste | Exporter un tableau | Exporter le

Rappel des paramètres :
Commune GISORS
Nombre de sites : 37 (1 page)

N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)
1	HNO2705686	ROON PLASTIQUES (SA)		Alban Forcinal, 18 Avenue	18 Avenue Alban Forcinal	GISORS (27284)	c20 16z	En activité	Inventorié		
2	HNO2705684	VROMMAN / ex Ets Beyne machines agricoles		Angle avenue du Monument prolongée et vieille rue d'Eragny	Angle avenue du Monument prolongée et vieille rue d'Eragny	GISORS (27284)	c28 30z	En activité	Inventorié	559511	24762
3	HNO2705701	EDF - GDF / ex Usine à gaz de la ville de Gisors	EDF - GDF / ex Usine à gaz de la ville de Gisors	Argillières rue des	Rue des Argillières	GISORS (27284)	d35.2 d35.2, v89.07z	Activité terminée	Pollué connu	559241	24762
4	HNO2705685	Henkel, ex COPAREL, ex Condivex, ex Kevi-Donic		Boisgelloud Route de	Route de Boisgelloud	GISORS (27284),	c20.59z, c20.41z, v89.01z	En activité	Inventorié	559520	24746
5	HNO2707602	COMPTOIRS MODERNES (SA DES) "STOC"		Delincourt, Rue du	Rue du Delincourt	GISORS (27284)		Ne sait pas	Inventorié	559755	24765
6	HNO2707601	AAMINIA (Atelier d'Applications Michel MArtin)		Delincourt, Route	Route Delincourt	GISORS (27284)		En activité	Inventorié	560243	24742
7	HNO2705656	MEFRACO		Delincourt Rue	Rue Delincourt	GISORS (27284)	c25.9	Activité terminée	Inventorié	559912	24746
8	HNO2705677	DOCK DU VEXIN (SARL)		Dieppe, 22 Rue de	22 Rue de Dieppe	GISORS (27284)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	559701	24765
9	HNO2705675	DUMORLET (ETS)		Dieppe, 38 route de	38 Route de Dieppe	GISORS (27284)	g47.30z	En activité	Inventorié		
10	HNO2707607	COMPTOIRS MODERNES (SA DES) "STOC"	station service	DIEPPE, Route de	Route de DIEPPE	GISORS (27284)		Ne sait pas	Inventorié	559818	24767
11	HNO2705691	GISORS AUTOMOBILES		Dieppe, Rue de	Rue de Dieppe	GISORS (27284)	g47.30z	Activité terminée	Inventorié	555586	24763
12	HNO2705690	SHIPP / ex DIEUTRE DE LA RUELLE	dépositaire TOTAL	Faubourg Cappeville 36 rue du	36 Rue du Faubourg Cappeville	GISORS (27284)	g47.30z	Activité terminée	Inventorié	559912	24762
13	HNO2705699	MTS / ex Styx-Lemercier		Faubourg de Neufles, rue	Rue Faubourg de Neufles	GISORS (27284)	v89.01z	En activité	Inventorié		
14	HNO2705700	SERVICE TECHNIQUE / ex Abattoir de la ville		Faubourg de Paris, Rue du	Rue du Faubourg de Paris	GISORS (27284)	g45.21a, c10.1	En activité	Inventorié		
15	HNO2705620	TOTAL (CIE FRANCAISE DE RAFFINAGE)	station TOTAL	5 Cadennes, 17 Rue	17 Rue 5 Cadennes	GISORS (27284)	g47.30z	Activité terminée	Inventorié	559852	24756
16	HNO2705681	COUAILLET-GAZIER		Frères Planquais Rue des	Rue des Frères Planquais	GISORS (27284)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	559311	24702
17	HNO2705678	? / ex Sté Desmarais Frères Azur-Olazur		Gare, Avenue de la	Avenue de la Gare	GISORS (27284)	g46.21a, v89.03z	En activité	Inventorié	559691	24764
18	HNO2705697	BURTH, BOULVON et HAYWOOD		Gare de Gisors	Gare de Gisors	GISORS (27284)	c16.10b	Activité terminée	Inventorié	559811	24755
19	HNO2705696	SNCF GARE DE GISORS		Gare de Gisors	Gare de Gisors	GISORS (27284)	c20.16z	Activité terminée	Inventorié	560012	24763
20	HNO2705692	SNCF		Gare de Gisors Ligne de Pontoise à Dieppe	Gare de Gisors Ligne de Pontoise à Dieppe	GISORS (27284)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	559811	24765
21	HNO2705693	LECHA		Les Carreaux Route de Paris	Route de Paris "Les Carreaux"	GISORS (27284)	c20.16z, c25.22z	En activité	Inventorié		
22	HNO2707716	CAMBOUR Michel SCI Le Château (SAGA SA)		Libération (rue de la)	Rue de la Libération	GISORS (27284)		Ne sait pas	Inventorié	559642	24749
23	HNO2705696	VILLERET		Libération, Rue de la	Rue de la Libération	GISORS (27284)	g47.30z	Activité terminée	Inventorié	559522	24753
24	HNO2705622	PLASTIMUL (STE)		Libération, Rue de la	Rue de la Libération	GISORS (27284)	c25.22z	En activité	Inventorié		
25	HNO2705667	COPITHERM GMS / ex Lefèvre		Marion, rue (ex rue de la gare ?)	Rue Marion (ex rue de la gare?)	GISORS (27284)	v89.03z, v89.03z	En activité	Inventorié		
26	HNO2705626	VEXIN DISTRIBUTION	station service (INTERMARCHE)	Neufchatel, 9 bis Route de	9 bis Route de	GISORS (27284)		Ne sait pas	Inventorié	559504	24757

		(SA)		ce	Neufchatel						
27	HNO2707837	SAP (Sté Automobile de Profilage)		PARIS, Route de	Route de PARIS	GISORS (27284)		Ne sait pas	Inventorié	559842	24740
28	HNO2707802	CHATELAIN Jean-Pierre	carrosserie peinture	PICASSO, 15 rue Pablo	15 Rue Pablo PICASSO	GISORS (27284)		Ne sait pas	Inventorié	559518	24739
29	HNO2707804	VEXIN NORMAND (GARAGE DU)	garage	Pierre DURAND Rue	Rue Pierre DURAND	GISORS (27284)		Ne sait pas	Inventorié	559171	24747
30	HNO2705892	CIPEL (Cie industrielle des Piles ELectriques)		Pierre Semard, Rue	Rue Pierre Semard	GISORS (27284)	c23.9 c27.20z v99.03z	Activité terminée	Inventorié	559686	24759
31	HNO2705883	REPARPNEU / ex Bonnot R (robinetterie générale)		Pré Nattier, 4 Rue du Pré Nattier "le Filoir"	4 Rue du Pré Nattier "le Filoir"	GISORS (27284)	g45.20, c25.71z c24.54z	En activité	Inventorié	559712	24758
32	HNO2705879	FIAT / ex Delofire F	Garage Total	RN 14 bis	Route nationale 14 bis	GISORS (27284)	g45.21b, g47.30z	En activité	Inventorié	558120	24758
33	HNO2705898	PETROLES JUPITER (STE DES)		RN 182 de Rouen à Beauvais	Route nationale 182 de Rouen à Beauvais	GISORS (27284)	g47.30z	Activité terminée	Inventorié		
34	HNO2707805	CENTRE HOSPITALIER GENERAL		Rouen (route de)	Route de Rouen	GISORS (27284)		En activité	Inventorié		
35	HNO2705889	VERON A		Route de Delincourt	Route de Delincourt	GISORS (27284)	c25.6, v99.03z	En activité	Inventorié		
36	HNO2705894	TRIM / ex Merchan		Route deTrie-Chateau	Route deTrie-Chateau	GISORS (27284)	c20.16z, v99.07z	En activité	Inventorié		
37	[illegible]	PIEURS (EURL [illegible]				GISORS (27284)	[illegible]	Ne sait pas	Inventorié		

Acc.
C.D.

Annexé à un acte reçu par le notaire soussigné le : 31/10/2014

Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région : HAUTE NORMANDIE
Département : 27
Site BASOL numéro : 27.0015
Situation technique du site : Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours
Date de publication de la fiche : 02/02/2004
Auteur de la qualification : DREAL (128)

Localisation et identification du site

Nom usuel du site : Agence EDF - GDF Services de Gisors
Adresse :
Commune : Gisors
Arrondissement :
Code postal : 27140 Code INSEE : 27264 (11 677 habitants)
Adresse : 5, place du tapis vert
Lieu dit :
Département et région administrative : Seine - Normandie
Bassin hydrographique : Seine Normandie (0.839 Gisors (10 628 habitants))

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnées X	Coordonnées Y	Précision	Précision (km)
LAMBERT I - ETENDU	559196.47	2478960.42	Adresse (numéro)	

Parcelles cadastrales :
Non défini

Plan(s) cartographique(s) :

Aucun plan n'a été transféré pour le moment.

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)
Nom : GDF
Il s'agit DU DERNIER EXPLOITANT

Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site

Nom	Qualité	Coordonnées
EDF	PERSONNE MORALE PRIVEE	

Caractérisation du site à la date du 23/09/2003

Description du site
Ce terrain, d'une superficie d'environ 10800 m² et situé en périphérie nord de Gisors, a accueilli de 1865 à 1954, une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille.
Le site est aujourd'hui occupé par l'agence EDF - GDF dont les nouveaux bâtiments ont été construits en 1997-1998

Description qualitative :
Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site,...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de cinq classes de priorité pour lesquelles les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et Gaz de France signé le 25 avril 1996.
Le site de de Gisors est en classe 3 du protocole. De ce fait, c'est un site dont la sensibilité vis-à-vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles est faible.
Conformément aux engagements du protocole et dans le cadre d'un projet de réaménagement interne pour les besoins d'EDF et de Gaz de France(construction d'une nouvelle agence), ce site a fait l'objet d'un diagnostic approfondi en mai 1996. L'ensemble de l'étude a consisté à effectuer des recherches historiques et documentaires, à rechercher des ouvrages enterrés, à évaluer l'impact du site sur les ressources locales en eaux (eaux souterraines et superficielles), à caractériser le sol superficiel pour évaluer les risques de contact direct et ceux liés à d'éventuelles émanations gazeuses et à caractériser le sol en profondeur.
Ce diagnostic, effectué par un bureau d'études à la demande de Gaz de France a montré l'existence de trois anciens stockage souterrains. Gaz de FRANCE a entrepris la neutralisation de ces ouvrages en mai et juin 1996 et l'excavation des terres souillées alentours. Au total, 422 tonnes de matériaux souillés ont été éliminées.Les travaux de terrassement effectués depuis, dans le cadre de l'implantation de la nouvelle agence, ont montré l'absence de souillures.

L'analyse des eaux de la nappe au moyen d'un piezomètre a mis en évidence la présence dans les eaux souterraines de sous-produits issus de l'activité gazière. Cependant,le site étant situé à plus de 4 Km en aval hydraulique du captage d'alimentation en eau potable le plus proche, la nappe ne présente pas de risques pour la santé humaine. La qualité des eaux souterraines fait l'objet d'un suivi semestriel.
Aucun projet de modification de l'utilisation actuelle du site n'étant prévue et compte-tenu de l'absence de risque, aucune autre action n'est envisagée.

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics : PROTOCOLE GAZ DE FRANCE DU 25 AVRIL 1996

Origine de la découverte :

Recherche historique	Travaux
Transactions	Dépôt de plan
cessation d'activité partielle ou totale	Information spontanée
Demande de l'administration	Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles
Pollution accidentelle	Autre

Types de pollution :

Dépôt de déchets	Dépôt sauvage
Dépôt enterré	Dépôt de produits purs
☑ Sol pollué	☑ Nappe polluée
Pollution non caractérisée	

Origine de la pollution ou des déchets ou des produits purs :

- Origine accidentelle
- Pollution due au fonctionnement de l'installation
- Liquidation ou cessation d'activité
- Dépôt sauvage de déchets
- Autre

Année vraisemblable des faits : 1954
Activité : Cokefaction, usinage gaz
Code activité (CODE) : J1

Situation technique du site

Evènement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Diagnostic approfondi		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	14/05/1996
Evaluation simplifiée des risques (ESR)		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	25/04/1996

Un protocole, signé le 25 avril 1996 entre GDF et le ministère de l'environnement définit les modalités de gestion des 467 anciennes usines à gaz étant sous la responsabilité de GDF.
Des priorités d'intervention sont fixées selon l'importance de leur pollution et leur sensibilité environnementale.

Le présent site appartient à la classe 3 du protocole. L'état du site est compatible avec son usage,il a été traité entre juin 1990 et mai 1997.

Rapports sur la dépollution du site : *Aucun document n'a été transféré pour le moment*

Caractérisation de l'impact

Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :

- Déchets non dangereux
- Déchets dangereux
- Déchets inertes

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits purs) :

Ammoniac	Arsenic (As)
Benzène (Ben)	BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes)

Cadmium (Cd)	Chlorures
Chrome (Cr)	Cobalt (Co)
Cuivre (Cu)	Cyanures
H.A.P	Hydrocarbures
Mercure (Hg)	Molybdène (Mo)
Nickel (Ni)	PCB-PCT
Pesticides	Substances radioactives
Plomb (Pb)	Sélenium (Se)
Solvants halogénés	Solvants non halogénés
Sulfates	TCE (Trichloréthylène)
Zinc (Zn)	

Autres : Goudrons

Polluants présents dans les sols :

Ammonium	Arsenic (As)
Baryum (Ba)	BTEX
Cadmium (Cd)	Chlorures
Chrome (Cr)	Cobalt (Co)
Cuivre (Cu)	Cyanures
H.A.P	Hydrocarbures
Mercure (Hg)	Molybdène (Mo)
Nickel (Ni)	PCB-PCT
Pesticides	Plomb (Pb)
Sélénium (Se)	Solvants halogénés
Solvants non halogénés	Substances radioactives
Sulfates	TCE
Zinc (Zn)	

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :
Aucun

Polluants présents dans les nappes :

Aluminium (Al)	Ammonium
Arsenic (As)	Baryum (Ba)
BTEX	Cadmium (Cd)
Chlorures	Chrome (Cr)
Cobalt (Co)	Cuivre (Cu)
Cyanures	Fer (Fe)
H.A.P	Hydrocarbures
Mercure (Hg)	Molybdène (Mo)
Nickel (Ni)	PCB-PCT
Pesticides	Plomb (Pb)
Sélénium (Se)	Solvants halogénés
Solvants non halogénés	Substances radioactives
Sulfates	TCE
Zinc (Zn)	

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :
Aucun

Polluants présents dans les sols ou les nappes :

Ammonium	Arsenic (As)
Baryum (Ba)	BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes)
Cadmium (Cd)	Chlorures
Chrome (Cr)	Cobalt (Co)
Cuivre (Cu)	Cyanures
☑ H.A.P	Hydrocarbures
Mercure (Hg)	Molybdène (Mo)
Nickel (Ni)	PCB-PCT
Pesticides	Plomb (Pb)

Acc.
C.D.

Selenium (Se)

Solvants non halogénés

TCE (Trichloroethylene)

Autres : Ammonium, phénols

Solvants halogénés

Sulfates

Zinc (Zn)

Risques immédiats :

Produits inflammables

Produits explosifs

Produits toxiques

Produits incompatibles

Risque inondation

Risque inondation

Fuites et ecoulements

Accessibilité au site

Importance du dépôt et de la zone polluée
Tonnage (tonne) : 422
Volume (m3) : 0
Surface (ha) : 0.5

Informations complémentaires
Aucune

Environnement du site

Zone d'implantation :
Habitat : DENSE
Industrie : LOURDE

Hydrogeologie du site

Absence de nappe.

☑ Présence d'une nappe

Utilisation de la nappe

Aucune utilisation connue

☑ A.E.P

Puits privés

Agriculture, industries agroalimentaires

Autres industries

Autre :

Utilisation actuelle du site :

Site industriel en activité

Site industriel en friche.

☑ Site ancien réutilisé

Zone résidentielle

Zone agricole

Zone naturelle

Espace vert accueillant du public

Équipements sportifs

Commerce, artisanat

Parking

École

Autres établissements recevant du public (ERP)

☑ Autre : bâtiments administratifs, locaux techniques

Impacts constatés :

Captage AEP arrêté (réduction d'eau potable)

Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sediments

☑ Teneurs anormales dans les eaux souterraines

Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale

Plaintes concernant les odeurs

Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine

Teneurs anormales dans les sols

Bruit

Sans

Inconnu

Pas d'impact constaté après dépollution

Surveillance du site

Milieu surveillé :

Eaux superficielles, fréquence (mois)

☑ Eaux souterraines, fréquence (mois) 2

Autre Protocole GDF

Etat de la surveillance :

Absence de surveillance justifiée

Raison

Surveillance différée en raison de procédure en cours

Raison

Début de la surveillance

Arrêt effectif de la surveillance

Résultat de la surveillance à la date du 1 LA SITUATION RESTE STABLE

Résultat de la surveillance suivre

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

Utilisation du sol urbanisme

Utilisation du sous-sol profond

L'utilisation de la nappe

L'utilisation des eaux superficielles

La culture de produits agricoles

Mesures d'urbanisme réalisées :

Servitude d'utilité publique (SUP)

Date de l'arrêté préfectoral

Porter à connaissance risques article L121-2 du code de l'urbanisme

Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme

☑ Restriction d'usage entre deux parties (RUP)

Date du document actant le RUP

Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)

Date du document actant la RUCPE

Projet d'intérêt général (PIG)

Date de l'arrêté préfectoral

Inscription au plan local d'urbanisme (PLU)

Acquisition amiable par l'exploitant

Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site

Informations complémentaires

Traitement effectué

Mise en sécurité du site

Interdiction d'accès

Gardiennage

Evacuation de produits ou de déchets

Pompage de rabattement ou de récupération

Reconditionnement des produits ou des déchets

Autre

- [illegible]
  - Stockage déchets dangereux
  - Stockage déchets non dangereux
  - Confinement sur site
- [x] Physico-chimique
- [x] Traitement thermique

Autre

- [x] Traitement des terres polluées
  - Stockage déchets dangereux
  - Stockage déchets non dangereux
  - Traitement biologique
- [x] Traitement thermique
  - Excavation des terres
  - Lessivage des terres
  - Confinement
  - Stabilisation
  - Ventilation forcée
  - Dégradation naturelle

Autre

- Traitement des eaux
- Rabattement de nappe
- Drainage

Traitement

- Air sparging
- Vapour stripping
- Filtration
- Physico-chimique
- Biologique
- Oxydation (ozonation ...)

Autre

Imprimer la fiche Pour tout commentaire Contactez-nous

Ok e.
C.D.

Annexé à un acte reçu
par le notaire soussigné
le : 31/10/2014

Résultats de la recherche

Critères de recherche

Dans la région : HAUTE NORMANDIE
Dans le département : EURE (27)
Dans une commune dont le nom commence par : GISORS

Etablissements 1 à 4 sur un total de 4 établissement(s) trouvé(s).

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Régime Seveso
CASS EURE	27140	GISORS	Autorisation	Non-Seveso
ICP	27140	GISORS	Autorisation	Non-Seveso
SAP	27140	GISORS	Autorisation	Non-Seveso
VERON INTERNATIONAL	27140	GISORS	Autorisation	Non-Seveso

Exporter les résultats au format CSV

< 1 >

Retour au formulaire de recherche